

Royal Palais Farnese ce 26. Juillet 1803

Le Chevalier Ramette s'empresse
avec plaisir de passer à la connoissance de
M^r Suwée, qu'il lui ont été remis des Naples
les fonds pour le payement de la convention
faite ensemble sur les objets en question,
et le prévient qu'il aura l'honneur demain
au matin de se rendre chez lui pour
determiner la maniere de faire ce payement.
En attendant il saisit cette occasion pour
renouveler à M^r Suwée ses sentiments
de la consideration particuliere, dont il est
pénétré

Ramette

M^r Suwée

Directeur de l'école française des beaux arts
à Rome

198 bis

Je Souffigne Directeur de l'École française de
 Rome atteste que nous avons reçu de
 Anselmo Rametti la somme de six cent cinquante
 quatre Lira, en une lettre de change de
 la même valeur payable chez Monsieur Marino
 Torlonia et ce ^{pour indemnité} ~~payement~~ définitif des
 objets d'art ~~enlevés par les Français~~
 appartenant à l'Académie de France à
 Rome, restés à Naples - et

aidant ^{épistaires} ~~épistaires~~ de l'Académie de France à
 Rome, réclamés par le Commissaire Dujour
 et dont la valeur a été déterminée par M. le
 Cardinal Rametti et moi Souffigne
 au premier jour de mai de l'année 1806

Rome le 29 juillet 1806.